



Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 25/03/2025
ID : 040-214001265-20250317-250317H1423H1-DE



COMMUNE DE HINX

Délibérations du Conseil Municipal du 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : mercredi 12 mars 2025

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Françoise MARTIN, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN, Cynthia TORTOSA, Ludivine GRASTEAU

Absents :

Procurations :

Catherine LESPARRE a donné pouvoir à Patrick BETBOY; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Cynthia TORTOSA

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>15</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>16</u>

N° DEL20250317-001

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE DE HINX

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- L'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté di 1^{er} mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la Commune de Hinx,
- Le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget principal de la Commune de Hinx, ci annexé,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la Commune pour l'exercice 2024, concernant le budget principal.

Le Compte Financier Unique (C.F.U) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 040-214001265-20250317-250317H1423H1-DE



Le C.F.U vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et fiabilisation de la qualité des comptes.

Après présentation du CFU pour l'exercice 2024, dont les principaux résultats sont rappelés dans le tableau suivant :

	SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	2 240 267.00	2 240 267.00	1 106 985.00	1 106 985.00
Réalisé	1 629.451.50	1 874 392.56	502 515.50	763 256.96
RAR			11 700	8 000
Résultats antérieurs reportés		+344 913.95 €	-363 684.73 €	
Résultat de clôture	+ 589 855.01 €		-106 643.27 €	
Résultat global	+ 483 211.74 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE,

- Le compte financier unique 2024 suivant le tableau ci-dessus.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Hélène TOMAS n'a pas pris part au vote)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 25/03/2025
ID : 040-214001265-20250317-250317H1423H1-DE



Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 24/03/2025

Qualité : **#SIGNATURE#**



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »



COMMUNE DE HINX

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
 Reçu en préfecture le 24/03/2025
 Publié le 25/03/2025
 ID : 040-214001265-20250317-250317H1426H1-DE

Délibérations du Conseil Municipal du 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : mercredi 12 mars 2025

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Françoise MARTIN, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN, Cynthia TORTOSA, Ludivine GRASTEAU

Absents :

Procurations :

Catherine LESPARRE a donné pouvoir à Patrick BETBOY; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Cynthia TORTOSA

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>15</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>16</u>

N° DEL20250317-002

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE SPIC "ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE HINX"

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- L'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 des finances pour 2019,
- L'arrêté di 1^{er} mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,
- L'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe « Energie photovoltaïque » de Hinx,
- Le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe « Energie photovoltaïque » de la commune de Hinx, ci annexé,
- La délibération de la commune du 25 novembre 2024 actant la clôture du budget « Energie Photovoltaïque » de la commune au 31 décembre 2024

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget annexe « Energie photovoltaïque » de l'exercice 2024,

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 040-214001265-20250317-250317H1426H1-DE



Le Compte Financier Unique (C.F.U) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et fiabilisation de la qualité des comptes.

Après présentation du CFU pour l'exercice 2024 qui ne fait apparaître aucune opération en 2024,

	SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	4 500	4 500	50 000	50 000
Réalisé	0	0	0	0
Résultats antérieurs reportés		0	0	
Résultat de clôture	0		0	
Résultat global	0			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

- Le compte financier unique 2024 du budget annexe SPIC « Energie photovoltaïque Hinx »

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Hélène TOMAS n'a pas pris part au vote)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 25/03/2025
ID : 040-214001265-20250317-250317H1426H1-DE



Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS
Date : 24/03/2025
Qualité : Maire

#SIGNATURE#



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »



COMMUNE DE HINX

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 040-214001265-20250317-250317H1427H1-DE



Délibérations du Conseil Municipal du 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : mercredi 12 mars 2025

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Françoise MARTIN, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN, Cynthia TORTOSA, Ludivine GRASTEAU

Absents :

Procurations :

Catherine LESPARRE a donné pouvoir à Patrick BETBOY; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Cynthia TORTOSA

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>15</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20250317-003

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Madame le Maire présente l'affectation du résultat de fonctionnement de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
<u>A. Résultat de l'exercice</u>	précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+244 941.06
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 344 913.95

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 040-214001265-20250317-250317H1427H1-DE



C. Résultat à affecter =A. +B. Hors reste à réaliser) Si C. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	+589 855.01
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	- 102 943.27
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	-3 700.00
Besoin de financement F.=D. +E.	106 643.27
AFFECTATION = C. = G. + H.	589 855.01
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G.= au minimum couverture du besoin de financement F	106 643.27
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	483 211.74
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

L'affectation des résultats de la manière suivante :

- Report en fonctionnement R002 : 483 211.74 €
- Affectation en réserves R1068 en investissement : 106 643.27 €

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 25/03/2025
ID : 040-214001265-20250317-250317H1427H1-DE



Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS
Date : 24/03/2025
Qualité : Maire

#SIGNATURE#



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »



Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 25/03/2025
ID : 040-214001265-20250317-250317H1428H1-DE



COMMUNE DE HINX

Délibérations du Conseil Municipal du 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : mercredi 12 mars 2025

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Françoise MARTIN, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN, Cynthia TORTOSA, Ludivine GRASTEAU

Absents :

Procurations :

Catherine LESPARE a donné pouvoir à Patrick BETBOY; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Cynthia TORTOSA

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>15</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20250317-004

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Vu les articles L2312-1 du CGCT,
Vu l'article 21 de son règlement intérieur,
Vu la loi NOTRE n ° 2015-99 du 07/08/2015,
Vu l'avis de la commission des finances du lundi 10 mars 2025,

Entendu le rapport financier de Mme DAGES Isabelle, Responsable administrative et comptable de la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

l'organisation « d'un débat d'orientation budgétaire 2025 » pour le budget général de la commune.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 25/03/2025
ID : 040-214001265-20250317-250317H1428H1-DE



Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS
Date : 24/03/2025
Qualité : Maire

#SIGNATURE#



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »